



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.3/1995/18
9 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Vingt-huitième session
27 février-3 mars 1995
Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

Programmes mondiaux de recensement de la population
et de l'habitation de 1990 et l'an 2000

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Le présent rapport expose les activités proposées pour le Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000, qui sera mis en oeuvre durant la décennie allant de 1995 à 2004. La section I donne un aperçu du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de 1990, réalisé par 202 pays ou territoires au cours de la décennie allant de 1985 à 1994 conformément à la résolution 1985/8 du Conseil économique et social. À la lumière de l'expérience acquise par les différents pays lors de la série de recensements de 1990, les nouveaux problèmes qui se poseront et les nouvelles tâches à accomplir lors des futurs recensements sont également mis en relief dans le rapport de façon qu'on puisse en tenir compte lors des préparatifs du Programme de recensement de l'an 2000 (par. 19 à 29). En outre, le présent rapport appelle l'attention sur les principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés récemment par la Commission de statistique¹.

Parmi les activités proposées, on mentionnera la réunion d'un groupe d'experts chargé d'examiner et de mettre à jour les recommandations et les principes existants relatifs en particulier a) aux recensements de

* E/CN.3/1995/1.

l'habitation, b) à la classification des ménages et des familles et c) aux bases de données et à la mise en tableaux (par. 34 et 35). Le présent rapport traite également de l'appui technique et de la formation à assurer pour permettre la bonne réalisation de la série de recensements de la population et de l'habitation de l'an 2000 (par. 36 à 39). Il fournit des informations sur les activités des commissions régionales en matière de recensement (par. 40 à 45) et sur les dates des recensements dans chaque pays (annexe). On y indique enfin les questions qui pourraient faire l'objet d'un examen par la Commission (par. 46).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	4
I. APERÇU DU PROGRAMME MONDIAL DE RECENSEMENT DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE 1990	2 - 18	4
A. Mise en oeuvre au niveau mondial	2 - 9	4
B. Initiatives et progrès importants	10 - 14	6
C. Activités de formation et autres activités de coopération technique entreprises à l'appui du Programme de recensement de 1990	15 - 18	7
II. PROBLÈMES ET BESOINS NOUVEAUX DANS LE DOMAINE DU RECENSEMENT	19 - 27	8
A. Éléments nouveaux et besoins en données socio-économiques	20 - 22	9
B. Difficultés liées aux recensements futurs	23 - 27	10
III. PRÉPARATIFS DU PROGRAMME MONDIAL DE RECENSEMENT DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE L'AN 2000	28 - 39	11
A. Études et rapports méthodologiques	30 - 33	11
B. Réunion d'un groupe d'experts sur le Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000	34 - 35	13
C. Besoins en matière d'appui technique et de formation pour le Programme de recensement de l'an 2000	36 - 39	13
IV. ACTIVITÉS ET PLANS DE RECENSEMENT DES COMMISSIONS RÉGIONALES	40 - 45	14
A. Commission économique pour l'Europe	41	15
B. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	42 - 44	15
C. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	45	16
V. QUESTIONS QUI POURRAIENT FAIRE L'OBJET D'UN EXAMEN	46	16
<u>Annexe.</u> Date des recensements de la population et de l'habitation, série de recensements de 1990 et de l'an 2000, par pays et territoire		18

/...

INTRODUCTION

1. Le présent rapport, établi comme suite à la demande formulée par la Commission de statistique à sa vingt-septième session, expose les préparatifs du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000, qui doit être réalisé de 1995 à 2004. Il donne également un aperçu du Programme de recensement de la population et de l'habitation de 1990 et des activités connexes menées au cours de la décennie 1985-1994 pour aider les pays à effectuer des recensements efficaces. On y a également établi des comparaisons portant sur d'autres décennies lorsqu'il y avait lieu. En outre, on y expose brièvement les faits nouveaux importants qui se sont produits et les nouvelles tâches à accomplir en matière de recensement, ainsi que l'enseignement à en tirer pour la série de recensements de l'an 2000.

I. APERÇU DU PROGRAMME MONDIAL DE RECENSEMENT DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE 1990

A. Mise en oeuvre au niveau mondial

2. Comme suite à la recommandation formulée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1985/8, intitulée "Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de 1990"², 202 pays ou territoires ont effectué des recensements au cours de la décennie du recensement de 1990 (1985-1994). Quatre-vingt-quinze pour cent de la population mondiale estimative a été dénombrée au cours de cette période. À titre de comparaison, le pourcentage de la population mondiale ayant fait l'objet des recensements effectués entre 1985 et 1994 est le même que lors de la décennie précédente, mais est supérieur à celui des décennies antérieures. La série de recensements de 1950 avait porté sur environ 80 % de la population mondiale, celle de 1960 sur environ 94 % et celle de 1970 sur 71 % seulement, la Chine et le Nigéria n'ayant pas effectué de recensement durant cette période.

3. Cependant, moins de pays ont participé à la série de recensements de 1990 qu'à celle de 1980. Selon les informations dont dispose la Division de statistique du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, 35 pays ou territoires n'ont fait état d'aucun recensement entre 1985 et 1994. Trois de ces pays avaient fait tous les préparatifs nécessaires, mais pour diverses raisons ont annulé ou reporté leur recensement. Dix autres pays n'ont pas réalisé de recensement mais se sont fondés sur leurs registres de population et/ou sur d'autres sources pour recueillir des informations relatives à la population. Les 22 autres pays ou territoires n'ont pas donné d'indications quant à leurs projets en matière de recensement. En revanche, 32 pays ou territoires ont réalisé deux recensements ou plus. Ainsi, d'ici à la fin de la série de recensements de 1990, 237 recensements de la population et de l'habitation auront été effectués, contre 242 pour la série de 1980 et 261 pour la série de 1970.

4. Le tableau ci-après indique, par région, les recensements effectués entre 1985 et 1994. En Afrique, 48 pays ou territoires sur 57 ont réalisé des recensements. Le Nigéria, qui compte environ le cinquième de la population africaine, a effectué un recensement en 1991. La même année, c'est-à-dire un an

après son accession à l'indépendance, la Namibie a procédé à son premier recensement. Quant au Tchad, c'est en avril 1993 qu'il a, pour la première fois, recensé sa population.

5. En Amérique du Nord, 34 pays ou territoires ont participé à la série de recensements de 1990, et trois n'y ont pas pris part. Au cours de la même période, tous les pays ou territoires d'Amérique du Sud, sauf un, ont procédé à des recensements.

6. En Asie, 42 pays ou territoires sur 50 ont procédé à un recensement de la population ou de l'habitation lors de la série de 1990. Six pays ont également effectué leurs recensements quinquennaux habituels. Il convient de noter que la République populaire démocratique de Corée et Oman ont procédé à leur tout premier recensement respectivement en février 1994 et en décembre 1993. Deux pays ont reporté leur recensement à 1995 ou à une date ultérieure.

Recensements de la population et de l'habitation effectués au cours de la décennie du recensement de 1990 (1985-1994)

	Monde	Afrique	Amériques		Asie	Europe	Océanie
			Nord	Sud			
A. Nombre total de pays ou territoires							
Fin 1994	237	57	37	14	50	48	31
Ont procédé à des recensements	202	48	34	13	42	40	25
Dont :							
Un seul	170	45	33	11	35	34	12
Deux ou plus	32	3	1	2	7	6	13
B. Nombre total de recensements							
Décennie de 1990	237	51	35	15	52	46	38
1985	18	3	0	2	7	4	2
1986	27	4	1	1	4	3	14
1987	8	6	0	0	1	1	0
1988	12	6	1	0	2	1	2
1989	23	1	1	0	10	8	3
1990	46	6	13	3	10	7	7
1991	62	9	12	4	9	20	8
1992	15	2	4	3	2	2	2
1993	13	7	0	2	4	0	0
1994	13	7	3	0	3	0	0

Source : Dossiers de la Division de statistique concernant les recensements par pays.

7. En Europe, 40 pays ou territoires sur 48 ont procédé d'un recensement de la population et/ou de l'habitation. Ceux qui ne l'ont pas fait se sont fondés sur les registres de population ou d'autres documents administratifs pour obtenir des informations sur la population.

8. En Océanie, 25 pays ou territoires sur 31 ont participé à la série de recensements de 1990. Parmi ceux-ci, 12 ont procédé à un seul recensement et 13 en ont effectué deux ou plus. Cinq petits États insulaires ont recueilli des données sur la population à partir de documents administratifs.

9. Lors de la série de recensements de 1990, le nombre de pays qui ont recensé l'habitation à l'occasion d'un recensement de leur population a fortement augmenté. Cependant, les résultats de ces recensements ne sont parfois traités et exploités que partiellement.

B. Initiatives et progrès importants

10. L'évolution rapide de l'informatique a continué d'influencer le traitement des données lors du recensement de la population et de l'habitation de 1990. Des systèmes décentralisés de saisie et de traitement des données ont été largement utilisés dans les pays en développement. De ce fait, le délai entre l'énumération et la publication des résultats du recensement a été considérablement réduit lors de la série de 1990 par rapport aux séries précédentes. Dans le cas de 145 recensements sur 170, les résultats préliminaires sont parus dans un délai inférieur à neuf mois, et la Division de statistique a reçu les documents et publications, ainsi que les tableaux définitifs, dans un délai de moins de trois ans. Alors que pour la série de recensements de 1980, les micro-ordinateurs avaient servi presque exclusivement à la saisie des données, lors de la série de 1990, ils ont joué un rôle important à toutes les étapes. Dans un certain nombre de pays, la micro-informatique est intervenue au niveau de la planification du recensement, de la gestion des opérations sur le terrain, de la saisie et du traitement des données, de la mise en tableaux, de la publication des résultats et de la diffusion des données.

11. Certains pays en développement ont eu recours aux lecteurs optiques de marque pour la première fois lors de la série de recensements de 1990. Cette technologie requiert l'élaboration de nouveaux questionnaires, ainsi que l'utilisation de papier de très bonne qualité et une impression des questionnaires revêtant un grand degré de précision. Dans de nombreux pays en développement, il est difficile de répondre à ces impératifs rigoureux. La nécessité d'importer du papier adéquat et l'équipement nécessaire a eu pour effet de renchérir le coût des recensements. Cependant, lors de la planification des prochains recensements, il faudrait que les différents pays évaluent les avantages de la lecture optique, à savoir sa rapidité par rapport à la saisie manuelle des données.

12. Comme indiqué au paragraphe 14 du document E/CN.3/1993/12, d'autres progrès ont été réalisés quant au type de questionnaires utilisés et à leur libellé. Pour la série de recensements de 1990, les pays ont utilisé deux types de questionnaires, habituellement dénommés formulaires "longs" et formulaires "courts". Les formulaires courts ne contiennent que les principales questions.

Quant aux formulaires longs, ils comportent toute une série de questions précises portant sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques concernant des groupes considérés de la population (par exemple les personnes handicapées) ou encore correspondant aux besoins particuliers des utilisateurs. Dans un certain nombre de pays, des formulaires longs ont été utilisés pour mener des enquêtes sur échantillon dans le cadre d'un recensement général de la population et de l'habitation.

13. Lors de la série de recensements de 1990, les bureaux nationaux de statistique ont constaté que les usagers s'intéressaient à toutes sortes d'utilisation des recensements, si bien que, lors de la série de recensements de 1990, les résultats des recensements ont été plus largement diffusés sous des formes autres qu'imprimées. Par exemple, un pays a produit une cassette vidéo présentant les principaux résultats d'un recensement général de la population et de l'habitation effectué en 1991. Certains pays ont publié leurs tableaux sur support magnétique (bandes, disquettes, etc.). Certains pays en développement ont eu recours aux disques compacts-ROM pour diffuser les résultats de leurs recensements.

14. Lors de la série de recensements de 1990, davantage de pays ont utilisé des logiciels de cartographie non seulement pour les opérations d'énumération, mais également pour la planification du recensement et la présentation des données. Quelques pays ont utilisé des logiciels mis au point pour le Système d'information géographique (SIG). Le SIG est un dépôt de données géoréférencées que l'utilisateur peut extraire et analyser afin d'en tirer des informations utiles pour la planification et la prise de décisions. À en juger d'après les réponses à une enquête menée par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, reçues de 101 pays ou territoires, l'introduction du SIG dans les activités de recensement de la population est une initiative récente. Le nombre de pays qui ont commencé à utiliser le SIG et des logiciels de cartographie est monté en flèche, passant de 5 en 1985 à 44 en 1993. On estime que le SIG sera encore davantage utilisé dans le cadre du Programme de recensement de l'an 2000.

C. Activités de formation et autres activités de coopération technique entreprises à l'appui du Programme de recensement de 1990

15. Dans la perspective du Programme de recensement de 1990, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a appuyé un grand programme de formation au recensement destiné à la région de l'Afrique subsaharienne. Ce programme avait pour objectifs immédiats de former du personnel à différentes activités de recensement dans les pays d'Afrique subsaharienne et de renforcer les capacités des services nationaux de recensement grâce au perfectionnement du personnel et à l'amélioration des méthodes. Le programme comportait trois volets : a) des bourses internationales d'études dans des universités et dans des instituts de recherche de haut niveau; b) des stages nationaux de formation au recensement et au traitement des données, y compris la préparation des documents de formation; et c) des stages sous-régionaux de formation à la cartographie censitaire et à l'analyse des données. Le programme de formation qui a été exécuté de 1987 à 1992 par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et de la Commission économique pour l'Afrique a touché quelque 750 spécialistes du recensement dans quelque 35 pays de la région.

16. De 1989 à 1991, la Division de statistique a organisé, en coopération avec les commissions régionales et le Bureau international du Travail, cinq stages régionaux et sous-régionaux de formation spécialisée portant sur les questions économiques et les classifications liées aux recensements de la population et du logement. Ces stages visaient à familiariser les pays avec la résolution de la Conférence internationale du travail sur les nouvelles recommandations concernant l'activité économique et avec les révisions apportées à la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique³, à la classification internationale type des professions (CITP)⁴ et à la classification internationale d'après la situation dans la profession. Ils ont été organisés à Addis-Abeba (décembre 1989), au Bénin (décembre 1991), à Bangkok (mai 1990), à la Grenade (octobre 1990) et à Moscou (novembre 1990).

17. La Division de statistique a en outre organisé, avec l'appui du FNUAP, trois ateliers interrégionaux sur les bases de données démographiques et les questions connexes. Le premier, auquel ont participé 12 pays ou régions en développement, a été organisé à Voorburg, aux Pays-Bas, en novembre 1989. Le deuxième, qui a réuni 19 pays ou régions en développement, s'est tenu à Jakarta, en Indonésie, en janvier 1991, et le troisième, qui a réuni 12 pays ou régions, a eu lieu à Harare au Zimbabwe, en décembre 1991. Les participants à ces ateliers ont noté que la diffusion des résultats des recensements avait été insuffisante et que les services nationaux de statistique n'avaient pas suffisamment prêté attention à la question, avaient mal mesuré les besoins des utilisateurs ou avaient continué de se servir uniquement des méthodes traditionnelles là où des techniques plus récentes auraient pu être plus efficaces. Ils ont conclu que les bases de données démographiques sous diverses formes pouvaient très largement contribuer à résoudre les problèmes de stockage, de recherche documentaire, de diffusion, d'utilisation et d'analyse des informations. Des rapports ont été publiés à l'issue de chaque atelier.

18. Au cours de la décennie du recensement de 1990, une centaine de pays ou régions d'Afrique, des Amériques, d'Asie et d'Océanie ont bénéficié d'un appui technique de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne différents aspects de la planification et de l'exécution des recensements de la population et de l'habitation, sous forme d'activités de coopération technique dans les domaines suivants : prestation de services consultatifs techniques par l'intermédiaire des conseillers nationaux, régionaux ou interrégionaux; formation (stages, bourses et visites d'étude); fonds destinés à l'achat de matériel ou au financement de certains frais au niveau local. Les activités de coopération technique directe de cette nature ont été financées essentiellement par le FNUAP et d'autres donateurs.

II. PROBLÈMES ET BESOINS NOUVEAUX DANS LE DOMAINE DU RECENSEMENT

19. Les recensements de 1990 ont été effectués sur la base des Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation⁵, complétés ultérieurement par les Principes et recommandations complémentaires concernant les recensements de la population et de l'habitation⁶. Les commissions régionales ont en outre adopté des variantes régionales de ces recommandations. Les tendances actuelles, notamment l'intérêt

croissant manifesté à l'échelon international pour la population et le développement, le logement et l'habitat humain, ainsi que pour les questions relatives aux populations migrantes, aux réfugiés, aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux minorités, aux femmes et à la famille, ont suscité une demande importante de la part des utilisateurs, qui exigent des bases de données nouvelles et de plus haute qualité. Cette évolution posera des problèmes nouveaux pour les recensements de la population et de l'habitation en l'an 2000 dans la mesure où il faudra trouver des moyens et des méthodes qui permettent de satisfaire la demande accrue de données.

A. Éléments nouveaux et besoins en données socio-économiques

20. La récente adoption des principes fondamentaux de la statistique officielle par la Commission de statistique, à sa session extraordinaire d'avril 1994, marque une étape importante¹. Ces principes stipulent notamment que

a) l'information publique doit être mise à la disposition des utilisateurs en toute impartialité; b) les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données doivent être strictement conformes à des principes scientifiques et à des règles déontologiques; et c) l'information doit être strictement confidentielle et ne doit être utilisée qu'à des fins statistiques. En outre, toujours en application de ces principes, l'utilisation des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques et la coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration des systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays. L'application des principes fondamentaux de la statistique officielle au cours des recensements futurs devrait susciter un regain de confiance de la part du public et l'inciter à coopérer à la collecte des données.

21. Parmi les différents besoins, les statistiques sur le vieillissement des populations et sur la situation des personnes âgées revêtent une importance particulière⁷. En raison de la diminution du taux de fécondité et de l'allongement de l'espérance de vie dans un nombre croissant de pays, on assistera à une augmentation régulière du nombre de personnes âgées et de leur pourcentage par rapport à l'ensemble de la population. Lorsqu'on examine les statistiques actuelles sur le vieillissement de la population, on constate de nombreuses lacunes et de nombreux besoins nouveaux.

22. De nombreux tableaux à multiple entrée pourraient être établis à partir des recensements de la population et de l'habitation sur les rapports entre les membres des ménages, l'activité et la dépendance économiques et les conditions de vie des personnes âgées. Toutefois, pour disposer de données socio-économiques plus précises sur les personnes âgées, il faut pousser plus loin la ventilation du groupe d'âge correspondant aux personnes de 60 ans et plus lorsqu'on chiffre les résultats du recensement et lorsqu'on classe ces données à la fois par âge et par sexe. Pour établir des tableaux à multiple entrée valables, il faut classer les données par groupe d'âge de cinq ans en cinq ans, le dernier groupe étant constitué par les personnes de 85 ans et plus, en établissant un classement distinct pour les hommes et pour les femmes.

De nouvelles classifications des ménages et des familles pourraient par ailleurs s'avérer nécessaires dans les futurs recensements de la population et de l'habitation.

B. Difficultés liées aux recensements futurs

1. Données économiques et classifications

23. Lors de la série de recensements de 1990, les pays n'avaient pratiquement pas eu le temps de mettre à l'essai et d'adopter les dernières normes de l'OIT concernant la mesure de l'emploi et du chômage, ainsi que les révisions apportées à la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économiques, à la classification internationale type des professions (CITP) et à la classification internationale type d'après la situation dans la profession. Compte tenu des bouleversements économiques survenus au cours de ces dernières décennies et de l'apparition de nouvelles branches d'activité et de nouvelles professions, il importe d'employer lors des recensements de la population et de l'habitation de la série de l'an 2000 la version révisée ou mise à jour des classifications. Ce sera là une tâche difficile pour les services nationaux de statistique car, comme on l'a vu, les révisions exigent pour être appliquées du temps et des moyens.

2. Ménages et familles

24. Les recommandations en ce qui concerne les ménages et les familles n'ont pas évolué depuis les années 70, alors que la structure familiale a subi de profonds changements. Les mouvements migratoires ont séparé les familles et la baisse des taux de mortalité et de fécondité a eu des répercussions sur le nombre des enfants et des personnes âgées dans les ménages et les familles.

25. Dans la perspective de l'Année internationale de la famille, la Division de statistique a établi une carte statistique sur les familles à travers le monde⁸. On a constaté, en établissant cette carte, que de nombreux pays disposaient de peu de données sur la famille, en dehors du nombre et de la dimension des ménages, ou qu'ils n'avaient communiqué que peu d'informations à ce sujet. Compte tenu de l'ampleur de la demande de statistiques détaillées sur les ménages et les familles, l'examen des recommandations actuelles concernant les caractéristiques des familles et des ménages, à prendre en considération dans les recensements, revêt une importance capitale. Il importe aussi d'établir des liens entre les données tirées des recensements de l'habitation et les statistiques sur les ménages et la famille établies à partir des recensements de la population. Le Groupe d'experts sur le programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000, qui doit se réunir en 1995, établira, en vue d'un examen, un projet de rapport sur les pratiques nationales en matière de statistique des ménages et des familles (voir par. 34 et 35 ci-après).

3. Recensements de l'habitation

26. La liste des principaux sujets à traiter dans les recensements de l'habitation, selon les recommandations formulées par l'ONU dans les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de

/...

l'habitation, n'a pas été révisée ni mise à jour depuis le début des années 70. Une étude publiée en 1993, Housing in the World: Graphical Presentation of Statistical Data⁹, qui contient des informations sur différents domaines dans lesquels des données ont été recueillies lors des séries de recensement de l'habitation de 1980 et 1990, montre que les méthodes de recensement de l'habitation varient suivant les pays. L'éventail des sujets traités s'est par ailleurs beaucoup élargi au fil des ans et certaines questions importantes ne figurent pas dans les recommandations de l'ONU, comme par exemple le cas des personnes vivant dans des habitats non traditionnels ou marginaux.

27. Compte tenu de cette situation et du nombre accru de recensements de l'habitation effectués dans le cadre de la série de 1990, un réexamen des recommandations en vigueur s'impose. C'est pourquoi, comme on l'a vu plus haut, le groupe d'experts qui doit se réunir en 1995 pour examiner le programme mondial de recensement de l'habitation et de la population de l'an 2000 établira un projet de rapport sur les pratiques en vigueur dans les pays et les sujets traités dans les recensements de l'habitation, ainsi que sur les révisions à y apporter (voir plus loin par. 34 et 35).

III. PRÉPARATIFS DU PROGRAMME MONDIAL DE RECENSEMENT DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE L'AN 2000

28. Depuis plusieurs dizaines d'années, le Secrétariat de l'ONU est l'une des principales sources d'appui fonctionnel et technique aux pays qui effectuent des recensements périodiques. À la veille de chaque série de recensements, sur la recommandation de la Commission de statistique, le Conseil économique et social a adopté une résolution dans laquelle il demande instamment aux pays d'effectuer un recensement de la population et de l'habitation et prie le Secrétaire général de prendre toutes les dispositions voulues pour assurer la bonne exécution d'un programme de recensement de la population et de l'habitation. En application de ces résolutions, et grâce au concours du FNUAP, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et les commissions régionales ont mené diverses activités liées à chacun des programmes de recensement mondiaux. Certaines de ces activités sont évoquées plus haut aux paragraphes 15 à 18.

29. Il est indispensable de mettre en oeuvre des activités analogues à la veille du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000 si l'on veut que les recensements futurs soient peu coûteux et de haute qualité. Un certain nombre d'activités préparatoires ont été énumérées ci-après à l'intention de la Commission.

A. Études et rapports méthodologiques

30. Dans le cadre des travaux qu'elle mène en permanence sur les méthodes de recensement de la population et de l'habitation, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU effectue des études méthodologiques et publie une série de guides, manuels et autres ouvrages techniques sur les recensements. Ces publications, qui paraissent dans toutes les langues officielles de l'ONU, fournissent aux gouvernements et autres organisations des données techniques et font le point sur les tout derniers progrès réalisés dans le domaine statistique afin de les aider à mieux planifier et exécuter leurs recensements. Elles récapitulent également les nouvelles normes et recommandations internationales à

appliquer lors de recensements de la population et de l'habitation afin d'améliorer la qualité et la comparabilité des résultats des recensements et renforcer l'efficacité des méthodes employées.

31. Parmi les manuels et guides mis à jour et publiés en vue du Programme de recensement de l'an 2000, on mentionnera le Manuel des méthodes de recensement de la population et de l'habitation, première partie, Planification, organisation et gestion des recensements de la population et de l'habitation¹⁰ et deuxième partie, Caractéristiques démographiques et sociales¹¹. Les autres parties du Guide, à savoir la partie III, portant sur les caractéristiques des migrations, la partie IV sur la mesure des activités économiques de la population et la partie V sur les caractéristiques économiques de la population active sont en cours d'achèvement et devraient être publiées au cours de l'exercice biennal 1996-1997. La partie VI du Guide sur l'habitation et les caractéristiques des ménages est également en cours d'élaboration et on compte que la rédaction en sera achevée en 1996.

32. En mars 1994, dans le cadre de ses préparatifs de fond pour la série de recensements de l'an 2000, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a envoyé un Questionnaire sur les recensements de la population et de l'habitation à tous les offices nationaux de statistique. Ce questionnaire visait à recueillir des informations plus précises et plus récentes sur les pratiques en vigueur et les progrès accomplis dans chaque pays lors de la série de recensements de 1990. Les questions portaient sur divers aspects de la méthodologie et de l'organisation des recensements, sur les activités post-censitaires envisagées et sur les prochains recensements de la population et/ou de l'habitation. Une base de données sur les recensements est en cours d'élaboration à partir des réponses fournies au questionnaire et autres informations disponibles à ce jour pour 114 pays ou territoires. La Division a l'intention d'analyser les réponses au questionnaire communiquées par chaque pays et d'établir en 1995-1996 plusieurs documents techniques sur la mise au point des questionnaires, les opérations sur le terrain, l'évaluation des résultats des recensements et le traitement et la diffusion des données afin d'aider les pays à bien planifier et exécuter la série de recensements de l'an 2000. On trouvera en annexe au présent rapport les dates prévues pour la prochaine série de recensements de la population et/ou de l'habitation, qui ont été indiquées par les pays dans le Questionnaire susmentionné.

33. Par ailleurs, la Division de statistique a entrepris avec l'appui financier du FNUAP une étude méthodologique sur l'utilisation du Système d'information géographique (SIG) pour les recensements. Au début de 1994, un questionnaire avait été adressé aux offices nationaux de statistique auquel ont répondu 101 pays ou territoires. L'étude montre qu'en 1993, 37 de ces 101 pays ou territoires utilisaient un programme de SIG pour leurs travaux de recensement. Vingt d'entre eux venaient tout juste de commencer à utiliser le SIG pour leurs travaux statistiques. En revanche, 5 pays seulement utilisaient un programme de cartographie automatisée en 1985 et 15 seulement en 1990. Le rapport sur les résultats de l'étude intitulé Application of GIS for population statistics: an international overview, qui est en cours d'élaboration, évaluera les avantages et les inconvénients que présentent un certain nombre de progiciels de SIG pour les travaux de recensement et autres statistiques de population. Une autre étude sur l'utilité de certains progiciels de SIG, notamment MAP INFO, ATLAS GIS

et PC ARC/INFO, pour les recensements de population et autres travaux statistiques, doit également être réalisée. Ces deux études devraient être achevées en juin 1995.

B. Réunion d'un groupe d'experts sur le Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000

34. Comme elle l'a déjà fait à l'occasion des précédents programmes mondiaux de recensement de la population et de l'habitation, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU prévoit de réunir un groupe d'experts sur le Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000 au Siège de l'Organisation des Nations Unies (pendant le quatrième trimestre de 1995). Avec le concours de la Commission de statistique, le Groupe d'experts doit examiner divers problèmes et difficultés auxquels a donné lieu la décennie du recensement de 1990 ainsi que les questions qui se poseront lors de la série de recensements de l'an 2000 (voir la section II du présent rapport).

35. Le Groupe d'experts examinera entre autres les questions ci-après :

- a) questions d'actualité et nouveaux besoins des utilisateurs; b) examen des principes et recommandations en matière de recensement de la population et de l'habitation qui sont actuellement appliqués par les organismes des Nations Unies, en ce qui concerne plus particulièrement les caractéristiques des habitations, les classifications relatives aux familles et aux ménages, les tableaux et les bases de données sur les recensements, le SIG, etc.; et
- c) besoins en matière de formation et d'appui technique aux pays. En outre, comme l'a demandé la Commission de statistique à sa vingt-septième session, les recommandations existantes sur les statistiques des migrations internationales sont en cours d'examen par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et l'Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT), en collaboration avec les commissions régionales et autres organisations intéressées (voir E/CN.3/1995/21, sect. II). Les résultats de cette étude, qui pourront donner lieu à un projet de recommandations révisées sur les statistiques des migrations internationales, seront présentés au Groupe d'experts afin qu'il en étudie les conséquences éventuelles pour la série de recensements de l'an 2000. En outre, le Groupe d'experts fera le bilan des nouvelles techniques et des procédés de pointe comme le SIG, le codage assisté par ordinateur des données professionnelles, etc. dans l'optique de leur utilisation pour les recensements futurs.

C. Besoins en matière d'appui technique et de formation pour le Programme de recensement de l'an 2000

36. Les activités de coopération technique, dont la formation aux techniques de recensement, qui sont brièvement évoquées aux paragraphes 15 à 18, ont contribué pour beaucoup au succès de la série de recensements de la population et de l'habitation de 1990. Il faudra également apporter un appui technique en vue de la bonne exécution du Programme de recensement de l'an 2000 compte tenu des progrès accomplis dans le domaine des recensements et de l'évolution des besoins des utilisateurs.

37. Les pays en transition ont besoin d'un programme d'ensemble pour former les agents recenseurs et démographes qui seront chargés d'effectuer ce qui, dans bien des cas, sera leur tout premier recensement de la population et de l'habitation, et qui poseront ainsi les bases d'un nouveau système statistique national.

38. Deux catégories de besoins en matière de coopération technique devront être examinées très attentivement par la Commission. Il s'agit tout d'abord des conférences et colloques internationaux ou régionaux s'adressant aux hauts fonctionnaires chargés des recensements. Parmi les thèmes de discussion de ces conférences et colloques devraient figurer, entre autres, les nouveaux besoins en matière de données dans le cadre des changements sociaux et environnementaux, l'utilisation des techniques modernes aux fins de la planification et de l'exécution des recensements, le choix de méthodes de recensement d'un coût raisonnable et l'utilisation accrue des résultats des recensements à diverses fins traditionnelles et nouvelles. Ces réunions sont d'autant plus importantes que les hauts fonctionnaires auxquels elles s'adressent exercent souvent leurs fonctions depuis peu, bon nombre de pays n'étant pas dotés de structures permanentes de recensement ou, lorsque de telles structures existent, la rotation constante du personnel de direction ayant pour effet d'affaiblir les moyens dont dispose le pays concerné pour effectuer des recensements.

39. Il s'agit ensuite d'organiser une série d'ateliers spécialisés et techniques portant, entre autres, sur les questions examinées par le Groupe d'experts, y compris la cartographie du recensement et le SIG, les statistiques sur les ménages et les familles tirées des recensements, les techniques et méthodes de pointe en matière de recensement et les recensements de l'habitation. Il importe que certaines des initiatives prises lors des recensements de 1990 et les difficultés auxquelles ils ont donné lieu soient examinées dans le cadre de ces ateliers. Par exemple, comme il est indiqué plus haut au paragraphe 16, les classifications industrielles et professionnelles qui ont été révisées à l'échelle internationale et/ou mises à jour au niveau national devraient être appliquées lors des recensements à venir. À cette fin, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et l'OIT devraient envisager la tenue d'ateliers de formation régionaux communs chaque fois que possible.

IV. ACTIVITÉS ET PLANS DE RECENSEMENT DES COMMISSIONS RÉGIONALES

40. Les commissions régionales ont également commencé à élaborer des plans en vue du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000. Certaines orientations et tendances nouvelles enregistrées dans les régions relevant de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) sont brièvement exposées ci-après. Les commissions régionales rendront directement compte à la Commission de statistique des activités de recensement qu'elles prévoient d'exécuter.

A. Commission économique pour l'Europe

41. Pour les périodes 1994-1995 et 1995-1996, la CEE prévoit d'étudier dans quelle mesure ses États membres ont réussi à mettre en application les recommandations au niveau régional formulées par la CEE en vue de la série de recensements de 1990, et de déterminer celles de ces recommandations qu'il y a lieu de réviser. Elle établira un ensemble de recommandations régionales pour la série de recensements de la population et de l'habitation de l'an 2000. En 1994-1995, la réunion de travail sur la série de recensements de la population organisée par la Conférence des statisticiens européens examinera les questions relatives aux recommandations concernant les recensements de la population, et en 1995-1996, la réunion de travail sur les recensements de l'habitation (organisée conjointement avec la Commission des établissements humains) aura pour objet d'examiner les questions relatives aux recommandations concernant les recensements de l'habitation. Une réunion sur les recensements de la population et de l'habitation (organisée conjointement avec la Commission des établissements humains) se tiendra en 1996-1997 pour étudier les recommandations formulées en vue de la série de recensements de l'an 2000.

B. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

42. Presque tous les pays de la région de la CESAP effectuent des recensements de la population et de l'habitation tous les 10 ans ou tous les 5 ans. Dans l'ensemble, cette région a réalisé des progrès notables dans l'exécution des recensements de la population et de l'habitation et l'exploitation des données tirées de ces recensements; cependant, les améliorations au niveau de l'analyse et de l'utilisation de ces données ont été plutôt lentes.

43. Un certain nombre de pays de la région de la CESAP se trouvent à divers stades de la planification de leurs recensements de la population pour 1995-1996, alors que plusieurs autres aborderont bientôt l'élaboration de stratégies en vue de leur premier recensement pour le siècle à venir. Il ressort des données d'expérience des divers pays de la région que l'existence d'une bonne communication entre les producteurs de statistiques et les utilisateurs actuels et potentiels est vraisemblablement l'un des principaux facteurs qui contribuent à la conception efficace des recensements de la population et à la bonne utilisation des données qui en sont tirées. D'autres facteurs importants sont la recherche et l'expérimentation sur le terrain, qui doivent être effectuées en permanence de manière à améliorer la collecte des informations pour les recensements ultérieurs. Les problèmes posés par le faible taux de réponse et les difficultés d'énumération liés au taux élevé de mobilité de la population et à d'autres facteurs appellent une attention particulière. L'établissement de cartographies censitaires est un autre domaine important auquel on n'a pas suffisamment prêté l'attention dans la région.

44. La planification des futurs recensements devrait aussi aborder de façon détaillée la question de la diffusion, de l'analyse et de l'utilisation des données. Il faudra, lors de ces recensements, tenir compte des progrès enregistrés en ce qui concerne le système d'information géographique (SIG), car ils ont des effets importants sur la saisie, le stockage, la gestion, l'extraction, l'analyse, la présentation et l'interprétation des données de recensement.

C. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

45. La plupart des États membres de la CESAO ont procédé à des recensements de la population et de l'habitation lors de la décennie du recensement de 1990. Le Sultanat d'Oman a effectué son tout premier recensement de la population et de l'habitation en 1993. Les difficultés majeures rencontrées par la plupart des pays ont tenu au manque de ressources, au coût élevé du recensement ainsi qu'à l'absence de bureaux de recensement permanents, ce qui a entraîné des interruptions d'activité. La fourniture de micro-ordinateurs pour le traitement des données a facilité le traitement et la diffusion des résultats du recensement; il n'en demeure pas moins que le manque de personnel qualifié a constitué le problème majeur dans ce domaine. À cet égard, la Division de statistique de la CESAO prévoit d'organiser un atelier de travail afin d'examiner les questions liées à la série de recensements de 1990 et d'étudier la possibilité d'utiliser les technologies de pointe en la matière lors des prochains recensements de la population et de l'habitation.

V. QUESTIONS QUI POURRAIENT FAIRE L'OBJET D'UN EXAMEN

46. La Commission pourrait peut-être :

a) Examiner les nouveaux besoins en matière de données et les difficultés qui risquent de se poser lors des futurs recensements de la population et de l'habitation;

b) Appuyer, après y avoir apporté les changements voulus, les préparatifs prévus (sect. III) pour le Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000;

c) Évaluer les besoins en matière de coopération technique dans le cadre du Programme mondial de recensement;

d) Donner des directives sur les thèmes et questions prioritaires pour examen par le Groupe d'experts sur le Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000.

Notes

¹ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément No 9 (E/1994/29), par. 58 et 59.

² C'est sur la recommandation de la Commission de statistique que le Conseil économique et social a adopté sa résolution 1985/8. Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1985, Supplément No 6 (E/1985/26), chap. I, sect. A, projet de résolution II.

³ Études statistiques, série M, No 4, Rev. 3 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.90.XVII.11).

⁴ Genève, Organisation internationale du Travail, 1990.

⁵ Études statistiques, série M, No 67 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80.VII.8).

⁶ Études statistiques, série M, No 67/Add.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.90.XVII.9).

⁷ Voir Annuaire démographique, numéro spécial : Le vieillissement de la population et la situation des personnes âgées (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.92.XIII.9).

⁸ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.XVII.9.

⁹ Studies in Methods, Series F, No 63 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.93.XVII.10).

¹⁰ Études méthodologiques, série F, No 54 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.92.XVII.8).

¹¹ Études méthodologiques, série F, No 54 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.91.XVII.9).

Annexe

DATE DES RECENSEMENTS DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION, SÉRIE
DE RECENSEMENTS DE 1990 ET DE L'AN 2000, PAR PAYS ET TERRITOIRE

Pays ou territoire	Série de recensements de 1990		Série de recensements de l'an 2000	
	Date (Jour-mois-année)	Type de recensement*	Année	Type de recensement*
<u>Afrique</u>				
Afrique du Sud	05.03.1985	PH		
	07.03.1991	PH		
Algérie	20.03.1987	PH	1997	PH
Bénin	15.02.1992	PH	2002	PH
Botswana	21.08.1991	PH	2001	PH
Burkina Faso	10.12.1985	P	1995	PH
Burundi	16.08.1990	PH	2000	PH
Cameroun	10.04.1987	PH		
Cap-Vert	23.06.1990	PH	2000	PH
Comores	15.09.1991	PH		
Congo	20.11.1994	PH		
Côte d'Ivoire	01.03.1988	PH	1998	PH
Égypte	18.11.1986	PH	1996	PH
Érythrée	1993	PH		
Éthiopie	11.10.1994	PH		
Gabon	31.07.1993	P		
Gambie	10.04.1993	P	2003	PH
Ghana	03.1994	P		
Guinée-Bissau	01.12.1991	PH		PH
Guinée équatoriale	04.07.1994	PH		
Îles de la Réunion	15.03.1990	PH	1997	PH
Kenya	24.08.1989	P	1999	PH
Lesotho	12.04.1986	P		
Libéria	1994	P		
Madagascar	19.08.1993	PH	2003	PH
Malawi	01.09.1987	PH	1997	PH
Mali	01.04.1987	PH	1997	PH
Maroc	02.09.1994	PH		
Maurice	01.07.1990	P	2000	PH
	02.1990	H		
Mauritanie	05.04.1988	PH	1998	PH
Namibie	21.10.1991	PH	2001	PH
Niger	20.05.1988	PH		
Nigéria	26.11.1991	P		
Ouganda	12.01.1991	PH	2001	PH
République centrafricaine	08.12.1988	PH	1998	PH
République-Unie de Tanzanie	28.08.1988	PH		
Rwanda	15.08.1991	PH	2001	PH
Sainte-Hélène	22.02.1987	PH	1997	PH
Sao Tomé-et-Principe	04.08.1991	PH		PH
Sénégal	20.05.1988	PH	1998	PH
Seychelles	17.08.1987	P		
	26.08.1994	PH		
Sierra Leone	15.12.1985	PH	1995	PH
Somalie	12.11.1986	PH		
Soudan	15.04.1993	P		
Swaziland	25.08.1986	PH	1996	PH
Tchad	08.04.1993	PH		
Togo	11.1993	PH		
Zambie	20.08.1990	PH	2000	PH
Zimbabwe	17.08.1992	PH	2002	P

Pays ou territoire	Série de recensements de 1990		Série de recensements de l'an 2000	
	Date (Jour-mois-année)	Type de recensement*	Année	Type de recensement*
<u>Amérique du Nord</u>				
Anguilla	1994	P		
Antigua-et-Barbuda	28.05.1991	P	2001	PH
Antilles néerlandaises	27.01.1992	PH		
Aruba	06.10.1991	PH	2000	PH
Bahamas	01.05.1990	PH	2000	PH
Barbade	05.05.1990	PH		
Belize	12.05.1991	PH	2001	PH
Bermudes	20.05.1991	PH	2001	PH
Canada	04.06.1986	PH		
	03.06.1991	PH	1996	PH
Costa Rica	1992	P		
Dominique	12.05.1991	PH		
El Salvador	27.09.1992	PH		
États-Unis d'Amérique	01.04.1990	PH	2000	PH
Grenade	12.05.1991	PH	2001	PH
Guadeloupe	15.03.1990	PH	1997	PH
Guatemala	17.04.1994	PH		
Honduras	05.1988	PH		
Îles Caïmanes	15.10.1989	PH		
Îles Turques et Caïques	02.05.1990	PH		
Îles Vierges américaines	01.04.1990	PH	2000	PH
Îles Vierges britanniques	12.05.1991	PH	2000	PH
Jamaïque	07.04.1991	PH	2000	P
Martinique	15.03.1990	PH	1997	PH
Mexique	12.03.1990	PH	2000	PH
Montserrat	12.05.1991	PH		
Nicaragua	06.1994	PH		
Panama	13.05.1990	PH		
Porto Rico	01.04.1990	PH	2000	PH
République dominicaine	1992	PH		
Sainte-Lucie	12.05.1991	PH	2000	PH
Saint-Kitts-et-Nevis	02.05.1990	PH		
Saint-Pierre-et-Miquelon	15.03.1990	PH	1997	PH
Saint-Vincent-et-les Grenadines	12.05.1991	PH		
Trinité-et-Tobago	12.05.1990	PH	2000	PH
<u>Amérique du Sud</u>				
Argentine	15.05.1991	PH	2001	PH
Bolivie	03.06.1992	PH	2000	PH
Brésil	01.09.1991	PH	2001	PH
Chili	22.04.1992	PH	2000	PH
Colombie	15.10.1985	PH		
	24.10.1993	PH		
Équateur	25.11.1990	PH	2000	PH
Guyana	12.05.1991	PH		
Guyane française	15.03.1990	PH	1997	PH
Îles Falkland	16.11.1986	PH		
	05.03.1991	PH	2001	PH
Paraguay	26.08.1992	PH	2002	PH
Pérou	11.07.1993	PH		
Uruguay	23.10.1985	PH	1995	PH
Venezuela	21.10.1990	PH		

Pays ou territoire	Série de recensements de 1990		Série de recensements de l'an 2000	
	Date (Jour-mois-année)	Type de recensement*	Année	Type de recensement*
<u>Asie</u>				
Arabie saoudite	27.09.1992	PH		
Arménie	12.01.1989	PH	1999	PH
Azerbaïdjan	12.01.1989	PH	1999	PH
Bahreïn	16.11.1991	PH		
Bangladesh	12.03.1991	PH	2001	PH
Brunéi Darrusalam	07.08.1991	PH		
Chine	01.07.1990	P		
Chypre	01.10.1992	PH	2002	PH
Émirats arabes unis	17.12.1985	PH		
Géorgie	12.01.1989	PH	1999	PH
Hong-kong	11.03.1986	PH	1996	PH
	15.03.1991	PH		
Inde	01.03.1991	PH	2001	PH
Indonésie	31.10.1990	PH	2000	PH
Iran (République islamique d')	22.09.1986	PH		
	10.1991	P		
Iraq	17.10.1987	PH		
Japon	01.10.1985	P		
	01.10.1990	P	1995	P
	01.10.1988	H		
	01.10.1993	H	1998	H
Jordanie	11.1994	P		
Kazakhstan	12.01.1989	PH	1999	PH
Kirghizistan	12.01.1989	PH	1999	PH
Koweït	20.04.1985	PH	1995	PH
Macao	30.08.1991	PH		
Malaisie	14.08.1991	PH		
Maldives	25.03.1985	PH	1995	PH
	15.03.1990	PH		
Mongolie	05.01.1989	PH		
Myanmar	1993	PH		
Népal	22.06.1991	P		
Oman	01.12.1993	PH		
Ouzbékistan	12.01.1989	PH	1999	PH
Pakistan			1995	PH
Philippines	01.05.1990	PH	1995	P
Qatar	16.03.1986	PH	1996	PH
République arabe syrienne	09.1994	PH		
République de Corée	01.11.1985	PH		
	11.01.1990	PH	1995	PH
République démocratique populaire lao	01.03.1985	P		
République populaire démocratique de Corée	31.12.1993	P		
Singapour	30.06.1990	PH	2000	PH
Tadjikistan	12.01.1989	PH	1999	PH
Thaïlande	01.04.1990	PH		
Timor oriental	31.10.1990	P		
Turkménistan	12.01.1989	PH	1999	PH
Turquie	20.10.1985	PH		
	21.10.1990	PH	2000	PH
Viet Nam	01.04.1989	PH	1999	PH
Yémen	01.02.1986	PH ^a		
	29.03.1988	PH ^b		
	1994	PH ^c		

Pays ou territoire	Série de recensements de 1990		Série de recensements de l'an 2000	
	Date (Jour-mois-année)	Type de recensement*	Année	Type de recensement*
<u>Europe</u>				
Albanie	02.04.1989	PH	1999	PH
Allemagne	25.05.1987	PH ^d		
Autriche	15.05.1991	PH	2001	PH
Bélarus	12.01.1989	PH	1999	P
Belgique	01.03.1991	PH	2001	PH
Bosnie-Herzégovine	31.03.1991	PH		
Bulgarie	04.12.1985	PH		
	04.12.1992	PH		
Croatie	03.03.1991	PH		
Danemark	01.01.1991	PH		
Espagne	01.03.1991	PH	2001	PH
Estonie	12.01.1989	PH	1999	PH
Fédération de Russie	12.01.1989	PH	1999	PH
Finlande	17.11.1985	PH		
	31.12.1990	PH	1995	PH
France	05.03.1990	PH	1997	PH
Gibraltar	14.10.1991	PH		
Grèce	17.03.1991	PH	2001	PH
Hongrie	01.01.1990	PH	2000	PH
Île de Man	06.04.1986	PH		
	14.04.1991	PH	1996	PH
Îles Anglo-Normandes (Guernesey)	23.03.1986	P		
	21.04.1991	PH	1996	PH
Îles Anglo-Normandes (Jersey)	10.03.1991	PH	1996	PH
Irlande	13.04.1986	PH		
	21.04.1991	PH	1996	P
Italie	20.10.1991	PH	2001	PH
Lettonie	12.01.1989	PH	1999	PH
Liechtenstein	12.1990	PH		
Lituanie	12.01.1989	PH	1999	PH
Luxembourg	01.03.1991	PH	2001	PH
Macédoine, ex-République yougoslave de	03.03.1991	PH		
Malte	16.11.1985	PH	1995	PH
Norvège	03.11.1990	PH	2000	PH
Pologne	06.12.1988	PH	2000	PH
Portugal	15.04.1991	PH	2001	PH
République de Moldova	12.01.1989	PH	1999	PH
République tchèque	03.03.1991	PH	2000	PH
Roumanie	06.01.1992	PH	2000	PH
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	21.04.1991	PH	2001	PH
Slovaquie	03.03.1991	PH	2000	PH
Slovénie	31.03.1991	PH	2001	PH
Suède	01.11.1985	PH		
Suisse	04.12.1990	PH		
Ukraine	12.01.1989	PH	1999	PH
Yougoslavie	31.03.1991	PH	2001	PH

Pays ou territoire	Série de recensements de 1990		Série de recensements de l'an 2000	
	Date (Jour-mois-année)	Type de recensement*	Année	Type de recensement*
<u>Océanie</u>				
Australie	30.06.1986	PH		
	30.06.1991	PH		
Fidji	31.08.1986	PH		
Guam	01.04.1990	PH		
Îles Christmas	30.06.1986	PH		
	30.06.1991	PH		
Îles Cocos (Keeling)	30.06.1986	PH		
	30.06.1991	PH		
Îles Cook	01.12.1986	PH		
	01.12.1991	PH	1996	PH
Îles Johnston	01.04.1990	PH		
Îles Marshall	13.11.1988	PH		
Îles Norfolk	30.06.1986	PH		
	02.08.1991	PH	1996	PH
Îles Salomon	23.11.1986	P	1996	P
Kiribati	09.05.1985	P		
	07.11.1990	PH		
Mariannes du Nord	01.04.1990	PH		
Micronésie (États fédérés de)	15.09.1985	PH ^a		
	17.09.1989	PH		
Nauru	17.04.1992	PH	1995	PH
Nioué	29.09.1986	PH		
	09.1991	PH		
Nouvelle-Calédonie	04.04.1989	PH		
Nouvelle-Zélande	04.03.1986	PH		
	05.03.1991	PH	1996	PH
Palaos	15.03.1986	PH		
	01.04.1990	PH		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	07.1990	P		
Polynésie française	06.09.1988	PH		
Samoa	03.11.1986	PH		
	11.1991	PH		
Samoa américaines	01.04.1990	PH		
Tokélaou	1986	PH		
	1992	P		
Tonga	28.11.1986	PH	1996	PH
Vanuatu	20.01.1986	P ^f		
	16.05.1989	PH	1999	PH

* Dans le corps de l'annexe, P signifie recensement de la population, H recensement de l'habitation et PH recensement de la population et de l'habitation.

^a Énumération pour l'ex-République arabe du Yémen.

^b Énumération pour l'ex-République démocratique populaire du Yémen.

^c Énumération pour l'ensemble du pays.

^d Énumération pour l'ancienne République fédérale d'Allemagne.

^e Un recensement a été effectué en 1985, 1986 et en 1987.

^f Pour les zones urbaines uniquement.
